

**Association CAPPENVIRONNEMENT**

Siège social

379 route de Kerséguin 56760 PÉNESTIN - 06 16 14 44 69

Association régie par la loi 1901 déclarée à la Sous-Préfecture du Morbihan

RNA W562006272

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire****du 22 août 2020 à 18 h**

Les Membres de l'association CAPPENVIRONNEMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 22 août à 18 h dans la salle municipale Petit Breton à Pénestin, sur convocation préalablement adressée par courrier électronique, par Dominique Boccarossa, dans les formes et délais conformes aux dispositions statutaires.

28 membres étaient présents ou représentés, sur un total de 53 membres de l'Association à jour de cotisation ; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, l'assemblée générale peut donc valablement délibérer. Une feuille de présence avec les pouvoirs est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Dominique Boccarossa en sa qualité de Président de l'association. Mme Armelle Peneau est secrétaire de séance.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à débattre et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Suite des élections municipales après la création de la liste « Le Bon Sens pour Pénestin » par des membres de l'Association.**

**Les procédures / le projet Loscolo : le référé suspension, le recours contentieux (encours) et le Permis d'Aménager.**

**Rapport d'activité de l'année-saison écoulée (2019-2020) - Prévisions-orientations**

**Adhésions**

**Rapport financier**

**Renouvellement du Conseil d'Administration – Elections**

Le Président fait état des motifs à l'origine de cette proposition, et communique à l'assemblée les documents utiles.

## Compte- rendu

### Elections

Suite des élections municipales après la création de la liste « Le Bon Sens pour Pénestin ». La liste conduite par Dominique Boccarossa et Frédéric Bernard a obtenu 25% des voix. Elle est représentée par deux conseillers municipaux : Dominique Boccarossa et Armelle Peneau-Mirassou. Les deux conseillers municipaux sont présents dans toutes les commissions pour suivre au plus près la politique locale et faire des propositions ou des observations sur tous les sujets. Les principaux thèmes abordés lors de la campagne électorale par la liste seront présentés à la majorité. Un article de la liste « Le Bon Sens pour Pénestin » sera édité sur chaque bulletin municipal, celui du mois d'octobre est joint en annexe.

M. Puisay, le nouveau maire de Pénestin, invite les élus de la liste « Le Bon Sens pour Pénestin » à collaborer et s'engage à plus de transparence dans la gestion communale. Pourtant M. Boccarossa et Mme Peneau-Mirassou n'ont pas été convoqués à la commission Urbanisme pour présenter leurs observations sur le permis d'aménager du lotissement Loscolo. M. Boccarossa et M. Daniel Mahé ont consulté le dossier en mairie le 17 et 18 août puis demandé aux services municipaux de le transmettre par courriel (toujours en attente).

Nous communiquerons ce document complet à Maître Dubreuil.

### Les procédures : le projet Loscolo

Le référé suspension pour éviter le défrichement de la zone naturelle n'a pas été retenu par le juge. A la demande l'association, Maître Dubreuil a déposé un recours sur le fond. Les échanges avec la partie adverse sont en cours.

Malgré la procédure sur le fond, M. Puisay, le nouveau maire de Pénestin, a délivré le permis d'aménager. Il pouvait dans le cadre du « Surseoir à statuer » attendre la fin de la procédure pour décider en connaissance de cause.

L'assemblée doit débattre et se prononcer pour ester en justice contre ce permis d'aménager.

Il est rappelé aux adhérents que ce permis d'aménager autorise les travaux de voiries (routes principales et secondaires), la délimitation des lots, la création des bassins et l'enfouissement des réseaux, pompage et rejet compris dans la baie du Maresclé.

Si les travaux sont engagés, la totalité du site sera artificialisé.

L'entreprise Mussella qui avait prévu de s'installer dans le lotissement Loscolo, a décidé de construire dans la zone d'activités existante du Clos situé à l'entrée du bourg de Pénestin. Aujourd'hui seulement deux entreprises ou groupements veulent s'installer sur le lotissement Loscolo (30% du tonnage), car les coûts d'installation sont trop élevés pour la majorité des professionnels.

## Rapport d'activité

L'avenir de l'association ne se limite pas à Loscolo. La révision du Plan Local d'Urbanisme, commencée en 2016, reprendra à l'automne et se poursuivra jusqu'en août 2022. Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique, voté en Mars 2018, fixe les grandes orientations pour toutes les communes. Des enveloppes urbaines limitent l'extension d'urbanisation sur tout le territoire de Pénestin. Les enjeux environnementaux sont également notés. Elus de la liste « Le Bon Sens pour Pénestin » et membres de l'association resteront vigilants pour que ces grands principes soient respectés.

## Adhésions

L'association est soutenue par de nombreux sympathisants et adhérents.

A ce jour, nous totalisons 53 adhérents ayant cotisé et 22 sympathisants. Pour adhérer, il suffit d'envoyer un mail avec ses coordonnées à : [cappenvironnement@gmail.com](mailto:cappenvironnement@gmail.com)

L'adhésion est de 5 euros mais sans limite.

L'argent collecté pour ester en justice est séparé de celui des adhésions, car les besoins diffèrent selon l'importance des procédures. (Cf. Rapport financier)

**Renouvellement du Conseil d'Administration** – Elections pour le poste de Trésorier – Monsieur Alain Meurisse prendra la suite de Mme Sala dans le courant de l'année 2021 – différé.

**Rapport financier** - pièce jointe en annexe

**Notre association dispose toujours d'une réserve pour la suite de la procédure sur le fond.**

**Nous allons devoir solliciter l'ensemble des adhérents et sympathisants afin de réunir les 5000 euros pour la mission complémentaire de Maître Dubreuil. Ce qui représente environ 100 euros par personne. Dès réception de la lettre de mission, nous communiquerons aux adhérents et aux sympathisants, la démarche à suivre.**

**Nous rappelons aux adhérents que les événements récents - des mytiliculteurs se désengagent du projet de lotissement - contribuent, en partie, aux chances d'aboutir sur ce dossier. Nous espérons aussi que l'association LPO se joindra à nous pour ce recours. Mme Leparmentier a pris contact. Nous solliciterons également la Fédération Presqu'île Environnement pour un soutien.**

## IMPORTANT

Moins de dix résidents se sont déclarés auprès de notre association pour ester en justice sur la procédure en cours (adhérents ou sympathisants). Le nombre de résidents/riverains est important car il pèse sur l'intérêt à agir. Les riverains proches du futur lotissement qui souhaitent s'associer à la démarche peuvent contacter Maître Dubreuil (Tél : 06 75 37 40 52, Mail : [tdubreuil@avocat-environnement.com](mailto:tdubreuil@avocat-environnement.com)) ou l'association.

Les risques financiers sont inexistantes pour les requérants/résidents. Si nous perdons les procédures, l'association couvre actuellement l'intégralité des frais avec l'argent collecté. Idem pour le recours contre le permis d'aménager.

Au terme des débats, le Président propose à l'assemblée de voter les résolutions suivantes :

### Première résolution :

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide d'ester en justice contre le permis d'aménager du lotissement Loscolo signé le 13 août 2020 par M. Bauchet, premier adjoint à l'Urbanisme de Pénestin.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration se réunira le 8 septembre 2020 pour acter la lettre de mission de Maître Dubreuil.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Troisième résolution

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de différer le Renouvellement du Conseil d'Administration. M. Alain Meurisse remplacera Mme Sala dans le courant de l'année 2021

Le Conseil d'Administration décidera le moment venu.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h

Fait le 22 août 2020, à Pénestin

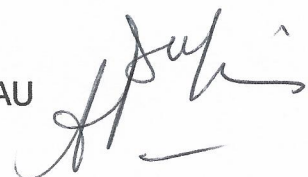
Le Président

Dominique BOCCAROSSA



La Secrétaire

Armelle PENEAU



## Procès Verbal du Conseil d'Administration du 8 septembre 2020 à 18 h

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 8 septembre 2020 à 18 heures au Siège de l'Association.

Tous les membres sont présents.

L'ordre du jour est le suivant :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 août 2020 ayant décidé à l'unanimité d'ester en justice contre le permis d'aménager de la zone d'activités conchylicoles, au lieu-dit Loscolo, délivré le 13 août 2020 par la Mairie de Pénestin,

le Conseil d'Administration décide de missionner Maître Dubreuil pour ester en justice sur ce dossier.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de confirmer que le Président de l'Association, assisté de Maître Dubreuil, est autorisé à ester en justice pour solliciter l'annulation de ce permis d'aménager.

Le présent procès-verbal est rédigé en fin de réunion et signé par tous les Membres du Conseil d'Administration.

A Pénestin, le 8 septembre 2020

Le Président

Dominique.BOCCAROSSA



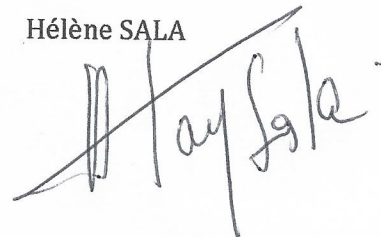
La Secrétaire

Armelle PENEAU



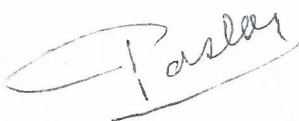
La Trésorière

Hélène SALA



Autres Membres :

Roger PASLIER



Jean SALA



Alain GANNE